

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2024

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le treize juin de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 08/06/24
Date d'affichage CR : 14/06/2024

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de conseillers votants : 08
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoirs : 01

Etaients présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame AÏT-BRAHAM Dalila
Madame SIMON Nadia

Etait absent :

M. Hugo TOURCHER, conseiller, donne procuration à M. Joël SIMON pour le représenter.

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 22 avril 2024 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 22 avril 2024.

DATE DOCUMENT	DATE PAIEMENT	OBJET	Société	Montant TTC	Service
23/04/2024	26/04/2024	SUPPORT ECRAN	ELECINFO	600.00	Bureau
	26/04/2024	REMBOURSEMENT ACHAT MATERIEL DE BUREAU	SIMON JOEL	800.00	Exploitation
25/04/2024	26/04/2024	ENTRETIEN EQUIPEMENT	SARL QD ESPACE VERTS	279.36	Exploitation
01/03/2024	26/04/2024	COTISATION ANNEE 2023	UNION DES MAIRES	23.00	Exploitation
07/05/2024	04/05/2024	ACHAT TONDEUSE	BRICOT DEPOT	446.15	Exploitation
07/05/2024	26/04/2024	CONSO. MAIRIE	MOSELLANE DES EAUX	91.35	Exploitation
07/05/2024	30/04/2024	CARBURANTS	CORA	156.26	Exploitation
07/05/2024	02/05/2024	Consommable COPIEUR	GLOBAL BUREAUTIQUE	298.02	Bureau
07/05/2024	30/04/2024	ENTRETIEN EQUIPEMENT	QD ESPACE VERTS	40.57	Exploitation
07/05/2024	30/04/2024	TIMBRES ET RAR	LA POSTE	53.15	Exploitation
07/05/2024	02/05/2024	ABONNEMENT - FOYER	ORANGE	67.44	Exploitation
14/05/2024	30/04/2024	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	184.80	Bureau
14/05/2024	20/05/2024	ECHEANCE PRET MAM	CAISSE D'EPARGNE	531.90	Exploitation
14/05/2024	20/05/2024	ECHEANCE PRET BIODIVERSITE	CAISSE D'EPARGNE	1 864.30	Exploitation
16/05/2024	14/05/2024	ABONNEMENT MAIRIE	ORANGE	231.00	Bureau
21/05/2024	16/05/2024	PAIE	CCHCPP	57.50	Exploitation
21/05/2024	18/05/2024	ALIMENTAIRE	CORA	79.35	Exploitation
23/05/2024	21/05/2024	ALIMENTAIRE	CORA	23.15	Exploitation
28/05/2024	21/05/2024	TRAVAUX RESTAURATION DESS.	SETHY	13 203.60	Exploitation
28/05/2024	22/04/2024	FOURNITURE ENTRETIEN	SUPERU	59.94	Bureau
28/05/2024	22/05/2024	TRAVAUX AVEC MATERIEL THER.	CCHCPP	1 797.75	Exploitation
31/05/2024	29/05/2024	FACTURE GROUPEES	UEM	3 681.29	Exploitation
31/05/2024	16/05/2024	ALIMENTAIRE	SUPERU	49.95	Exploitation
31/05/2024	20/05/2024	ORDURES MENAGERES 1 ^{ER} QUAD.2024	CCHCPP	250.48	Exploitation
11/06/2024	30/05/2024	ACHAT CROISSANTS une rose un espoir	Chalet Gourm.	102.00	Exploitation

DCM N° 15/2024 : INTERIM DU MAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son indisponibilité à compter du 1^{er} juillet 2024 à 14h00 suite à hospitalisation.

Pendant la durée de son absence aux affaires de la commune, Monsieur Xavier d'ORANGE, 1^{er} Adjoint, accepte d'assurer l'intérim de fonction.

DCM N° 16/2024 : EMPLOI SAISONNIER – ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l’article 3 - 2° (accroissement saisonnier d’activité),
Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour accroissement saisonnier d’activité, durant les congés annuels de l’agent communal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité ;

DECIDE :

Le recrutement direct, de façon successive, d’agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité pour une période de huit semaines au total, entre le 17 juin 2024 et le 11 août 2024 inclus ;

Ces agents assureront des fonctions d’agent technique territorial, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de services de 35h/35^{ème} ;

La rémunération de l’agent sera calculée par référence au premier échelon du grade d’adjoint technique territorial contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l’agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d’engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l’engagement dans les limites fixées par l’article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient (clause facultative).

DCM N° 17/2024 : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER.

Sur le rapport établi par Monsieur d’ORANGE Xavier, 1^{er} adjoint en charge des salles communales,

Vu la demande d’association extérieure au village de se domicilier dans la commune,

Considérant la nécessité de préciser les termes des conventions de location des salles communales entre la commune, les particuliers et les associations, et plus particulièrement le règlement intérieur du foyer socioculturel.

Monsieur d’ORANGE Xavier présente un projet de Mise à jour du Règlement du foyer socio culturel et plus particulièrement l’Article 3 : **RESERVATION**, à savoir :

3-1 Associations de la Commune

Est considérée « association de la commune » toute association répondant favorablement aux critères suivants :

- Avoir son siège social domicilié sur le territoire de la commune ;
- Que son comité directeur (président, secrétaire, trésorier, assesseurs, ...) compte à minima deux résidents de la commune ;

Une convention de location est signée avec chaque représentant local d’association. Chaque fin d’année civile et avant le 15 décembre, il fait connaître ses besoins pour l’année à venir. Si ceux-ci ne changent pas par rapport aux termes contenus dans la convention initiale, il y a reconduction des dispositions précédemment arrêtées.

Il est accordé à ces associations l’organisation de deux événements par an nécessitant la mise à disposition du foyer socioculturel le week-end.

3-2 Associations extérieures à la Commune

Est considérée association extérieure à la commune toute association ne répondant pas aux critères prévus au titre 3-1. Une convention particulière est établie précisant le loyer annuel de location du foyer socioculturel.

Il est, de même, accordé à ces associations l'organisation de deux événements par an nécessitant la mise à disposition du foyer socioculturel le week-end.

Le reste est inchangé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

VALIDE le nouveau règlement intérieur du foyer socioculturel de SERVIGNY LES SAINTE BARBE (annexé en P. Jointe de ladite délibération).

Divers :

a) Droit de préemption : néant

b) Suivi dossier Biodiversité, réouverture ruisseau et ruissellement :

Les travaux de ce dossier se sont terminés le 12 juin 2024.

L'inauguration de ces réalisations est prévue en septembre 2024.

c) Révision du PLU :

Quinze réunions ont eu lieu avec le bureau d'études ADT en charge de cette révision :

- 1^{ère} réunion : pour le lancement ;
- 2^{ème} réunion : sur l'avancée de la zone IAU, les dents creuses, la consommation des espaces entre 2011/2021, les projets, les problèmes du règlement et un tour du village ;
- 3^{ème} réunion : concertation avec le monde agricole ;
- 4^{ème} réunion : présentation du Diagnostic.
- 5^{ème} réunion : PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- 6^{ème} réunion : zonage et Règlement
- 7^{ème} réunion : règlement
- 8^{ème} réunion : Analyse des OAP – Orientation d'Aménagement et de Programmation
- 9^{ème} réunion : concertation avec les PPA dont la DDT et le SCOTAM
- 10^{ème} réunion : Etude du règlement et zonage
- 11^{ème} réunion : Etude du Règlement
- 12^{ème} réunion : Zonage et règlement
- 13^{ème} réunion : zonage et règlement
- 14^{ème} réunion : PADD – finalisation règlement.
- 15^{ème} réunion : Règlement, PADD, OAP,
- 16^{ème} réunion : 1^{ère} rencontre publique effectuée le vendredi 26 janvier 2024 à 19h00 au foyer socio culturel

d) Autres - NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 45 minutes et arrêtée à trois délibérations, de la n° 15 à la n° 17/2024.

Pour extrait conforme

Servigny lès Sainte Barbe, le 14 juin 2024.

Joël SIMON, Maire

